



PREVESSIN-MOËNS, le 9 décembre 2021

Contact : Anziza ABDALLAH  
Téléphone : 04.50.40.51.09  
Courriel : vie.associative@prevessin-moens.fr

N/Réf. : AA/212318

Objet : procédure de demande de subvention associative

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je vous informe que la procédure de demande de subvention associative a fait l'objet d'une réflexion afin de procéder à son amélioration. Ainsi, la campagne de demande de subvention 2022 est officiellement lancée ce mois de décembre 2021.

Vous faites partie intégrante de la dynamique et du rayonnement de notre Commune et contribuez à la qualité de vie mais aussi à l'épanouissement individuel de vos adhérents. Vecteurs de lien et de partage, vous êtes une véritable richesse pour notre commune.

Les subventions ont pour objectif de soutenir le développement de votre activité qui doit s'inscrire localement, au service des Prévessinoises et Prévessinois mais également dans l'intérêt général. A ce titre la municipalité vous encourage à favoriser autant que possible la mixité générationnelles et sociale au sein de vos instances dirigeantes. En dehors de ces critères, la Municipalité a à cœur de soutenir les structures dont les actions sont liées :

- A l'épanouissement des enfants et des jeunes avec un accès aux loisirs pour tous, mais aussi le soutien à la vie parentale, familiale et la formation professionnelle,
- A la dynamique de la vie communale avec l'organisation de manifestations/activités sportives ou socioculturelles,
- Au développement du cadre de vie au travers d'actions inscrites dans une démarche éco responsable et du déploiement des mobilités douces,
- A l'innovation, avec la mise en place de nouveaux projets.

Les demandes de subventions sont instruites au regard de ces critères mais ne sont pas automatiques. La Municipalité peut décider que selon les demandes présentées, l'appui fourni (mise à disposition de locaux, valorisation des actions, aide à l'organisation des manifestations) est suffisant.

La date limite pour le dépôt des dossiers est fixée au vendredi 25 février 2022 inclus.



Vous trouverez ci-joint le formulaire CERFA à nous transmettre ainsi que la liste des documents à fournir et à renvoyer signés au Service Vie Associative qui est votre interlocuteur privilégié :

- par courrier : Service Vie Associative, 27 chemin de l'église, 01280 Prévessin-Moëns
- par mail : [vie.associative@prevessin-moens.fr](mailto:vie.associative@prevessin-moens.fr)

Je vous prie d'agréer Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Merci pour votre engagement!*

Mme Aurélie CHARILLON  
Maire de Prévessin-Moëns





## CALENDRIER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décembre : courrier lancement

Fin février : fin de dépôt des dossiers

Mars : vérification et relance des dossiers

Fin mars : présentation au BE

Début Avril : présentation dans les commissions en charge et vote au Conseil Municipal

Début Mai : courrier de réponse (positive/négative/montant) et versement

### LES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE DEMANDE :

- formulaire Cerfa n° 12156\*05 ;
- numéro d'inscription au répertoire national des associations (RNA) et numéro Siret ;
- la liste des dirigeants (mais pas la liste nominative des membres) ;
- un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro Siret ;
- une copie des statuts ;
- une copie des comptes approuvés du dernier exercice clos et, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes ainsi que de le plus récent rapport d'activité approuvé.
- données statistiques (répartition des membres par catégorie ; jeunes, adultes, seniors, ville de résidence, nombre de personnes en situation de handicap)

### LES PIÈCES À FOURNIR POUR UN RENOUVELLEMENT :

- formulaire Cerfa n° 12156\*05 ;
- une copie des statuts, des comptes approuvés du dernier exercice clos et, le cas échéant, du rapport du commissaire aux comptes ainsi que de son plus récent rapport d'activité approuvé ;
- en cas de changements depuis la précédente demande : une copie des nouveaux statuts ainsi que la liste modifiée des dirigeants ou le nouveau relevé d'identité bancaire de l'association.
- données statistiques (répartition des membres par catégorie ; jeunes, adultes, seniors, ville de résidence, nombre de personnes en situation de handicap)